Accusé de réception en préfecture
001-210102323-20261012-D2026101206-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 05/10/2026
D2026101206

Séance du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, le municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,
Etaient présents : MOIRAUD Christelle, GUILLERMIN Patrice, NAVARIN Cécile, SOCHAY Hervé, TISSERAND-BOUVARD Magali, CHEVILLARD Philippe, POCHON Laurence, MIVIERE Karine, DELIANCE Alexandre, CARRUBA Isabelle, NEVORET Raphaële, GAUCHE Vincent, CHANEL Virginie, CHAVEROT Vincent, NEVORET Marie-Laure, PIGUET Maxime, URVOY Gwenola
Absents : NOEL Simon donne son pouvoir à GUILLERMIN Patrice, CALLAND Cédric donne son pouvoir à NAVARIN Cécile
Madame NEVORET Marie-Laure a été élue secrétaire de séance

Objet : Convention de partenariat dans le cadre de l'Appel à Projets « Urbanisme Durable » avec Grand Bourg Agglomération

Madame le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, Grand Bourg Agglomération (GBA) a lancé un appel à projets « Urbanisme Durable » afin d'apporter un soutien technique et financier aux communes pour l'émergence de projets d'aménagement ou d'urbanisme répondant aux enjeux de la transition écologique.

Le projet d'étude relatif au tènement Maréchal, situé sur le territoire de la commune de Marboz, a été retenu au titre de cet appel à projets. Ce projet répond aux critères fixés par la communauté d'agglomération en ce qu'il vise à :

- Favoriser la densification du tissu urbain pour le développement résidentiel communal ;
- Renforcer la proximité du projet résidentiel vis-à-vis des services publics et des commerces de centralité.

Une mission d'étude a ainsi été sollicitée dans le cadre de l'accord-cadre de Grand Bourg Agglomération et attribuée au cabinet Berthet Liogier Caulfuty (BLC) pour un montant de 24 600 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
001-210102323-20261012-D2026101206-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Conformément au règlement de l'appel à projets, la prestation est intégralement prise en charge à 100 % par Grand Bourg Agglomération. Aucun reste à charge financier ne sera sollicité auprès de la Commune de Marboz.

Afin de préciser les modalités de pilotage, le suivi de la mission et la transmission des livrables pour cette étude d'une durée d'un an, il convient de signer la convention de partenariat afférente avec Grand Bourg Agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'appel à projets « Urbanisme Durable » engagé par Grand Bourg Agglomération ;

Considérant la sélection du projet de la commune portant sur l'étude du tènement Maréchal;

Considérant le montant de l'étude s'élevant à 24 600 € TTC, financé à 100 % par Grand Bourg Agglomération, sans reste à charge pour la commune ;

Entendu l'exposé du Maire ;

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide* :

- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec Grand Bourg Agglomération dans le cadre de l'appel à projets « Urbanisme Durable » pour la réalisation de l'étude relative au tènement Maréchal.

- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE MARBOZ (AIN)

Christelle MOIRAUD